

***Allocution prononcée le 2 mars 2022 par Monsieur Ali Moussa MOUSSA
BEN, Maire de la commune de Bandrélé
A l'occasion de la signature du Contrat Local de Santé.***

Monsieur le Sous-Préfet chargé de la cohésion sociale,

Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental, chargé des Solidarités, de l'Action sociale et de la Santé,

Monsieur le directeur général de l'ARS,

Mesdames et messieurs, en vos grades et diverses qualités

Les élus, l'ensemble des services de la mairie de Bandrélé et moi-même, voudrions tout d'abord vous dire la fierté qui est la nôtre de vous accueillir ici, pour procéder à la signature du Contrat Local de Santé.

En effet, dans le cadre de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire (HPST), du le 21 juillet 2009, ayant pour objectif de définir une nouvelle organisation sanitaire et médico-sociale en visant de mettre en place une offre de soins graduée de qualité, accessible à tous et satisfaisant à l'ensemble des besoins de santé, l'ARS de Mayotte a souhaité s'engager dans la signature de contrats locaux de santé (CLS) avec certaines communes de Mayotte.

Ces CLS, dont l'objectif principal est d'améliorer la santé de la population constituent des outils privilégiés pour développer et pérenniser les actions de santé de proximité, notamment en matière de prévention, de promotion de la santé, de politique locale de soins et de l'accompagnement médico-social.

Avec le contexte de crises sanitaires que traverse le département de Mayotte, la commune de Bandréle a elle aussi exprimé sa volonté ferme d'engager des actions au plus près de sa population et d'ancrer une culture santé sur le territoire communal.

Attaché à l'intégration des questions de santé dans les enjeux de cohésion sociale du territoire, vous le savez, l'Etat soutient cette démarche du CLS.

Principal acteur sur les questions d'accompagnement médico-social de sa population et convaincu de l'efficacité du CLS, le conseil départemental, lui aussi, s'engage à accompagner également les communes dans les CLS.

Nous tenons ainsi leur adresser nos remerciements.

Par notre engagement commun, nous confirmons notre volonté de travailler en coordination afin d'améliorer et d'adapter les réponses apportées aux besoins de santé (de manière globale) de la population de Bandréle.

Avec ses 10 000 habitants, les enjeux en matière de santé sont énormes notamment pour la jeunesse et les personnes en situation de précarité.

Vous le savez, l'offre de soins sur notre territoire reste insuffisante pour la commune avec 1 dispensaire et 2 PMI.

Le secteur libéral est très peu dense au regard d'un département comme celui de La Réunion, avec seulement 1 médecin et 2 infirmiers pour plus de 10 000 habitants.

On y dénombre également dans notre commune, un cabinet dentaire, un cabinet de sage-femme et un cabinet de kinésithérapeute.

Les structures médico-sociales étant principalement implantées dans le secteur de Mamoudzou.

Certaines associations comme la maison des adolescents, la prévention spécialisée de la Croix-Rouge française et l'association Fahamou Maecha essaient de poursuivre ce travail de prévention. A cela s'ajoute les actions menées par les infirmiers de la cité scolaire de Bandré, toujours en lien avec les associations.

Nous l'avons dit, les contrats locaux de santé constituent un outil de territorialisation du Projet Régional de Santé de Mayotte, prenant en compte les besoins spécifiques du territoire communal en matière de prévention et de politique locale de soins.

Une politique publique de la santé, c'est aussi, l'ensemble des actions menées en faveur de la santé physique et du bien-être parmi lesquelles on compte :

- L'éducation à la santé sexuelle et la lutte contre les conduites addictives (tabac, alcool, etc.)
- La marche des Bouéni pour la promotion de la pratique d'une activité physique.
- Les actions de sensibilisation pour lutter contre les maladies vectorielles liées entre autre à l'insalubrité et l'absence d'assainissement (paludisme, dengue, etc.)

En effet, dans le volet santé du CUCS, la commune, l'état et les partenaires s'étaient fixés comme objectifs de :

- Développer et rendre plus efficace les actions de promotion et de prévention en matière de santé.
- Rendre les usagers acteurs de la préservation et la protection de leur santé.
- Créer des passerelles entre les professionnels de l'insertion sociale et les professionnels de la santé.

Par la signature du Contrat Local de Santé, la commune de Bandrélé va :

- Mettre en cohérence la politique locale de santé avec le Schéma Régional de Santé de Mayotte ;
- Tenir compte des spécificités du territoire et les besoins de la population au travers d'un diagnostic local.

Ce CLS de Bandrélé sera élaboré en s'articulant avec différents schémas pour une période respective de 5 ans.

Fonctionnel depuis 2016, le CCAS de Bandrélé a permis de développer des actions d'animations et particulièrement sur les questions de santé parmi lesquelles on retrouve l'organisation :

- des actions liées à la pratique d'une activité physique et l'équilibre alimentaire pour les personnes âgées avec le concours financier du Conseil départemental dans son volet Prévention de la perte de l'autonomie, ainsi que de l'ARS (prévention) et de la préfecture (politique de la commune de Bandrélé sur fonds ANCT) dans le cadre de l'appel à projet conjoint « Manger Bouger ».
- Les sessions de dépistage du diabète dans ses locaux à destination des personnes âgées ou ayant une maladie chronique, en partenariat avec l'association REDYAB YLANG ;

- Les tournées de l'association REDECA Mayotte qui a pour objectif d'assurer la promotion, l'organisation et la gestion de dépistage des cancers sur l'ensemble du territoire de Mayotte
- Les ateliers de prévention des addictions avec la commune de Bandrélé, la Maison des adolescents, la ligue de l'enseignement au profit de la jeunesse.
- Des ateliers parentalités pour les parents ayant des enfants entre 0 et 6 ans, avec les services du Département (PMI)

La commune de Bandrélé développe sa politique locale sur le plan social avec par la création du centre social agréé depuis avril 2021 avec comme objectifs principaux de :

- Favoriser la mixité sociale pour une meilleure cohésion du territoire
- Dynamiser l'animation globale du territoire
- Accompagner la prise d'initiative et la responsabilisation des habitants

C'est dans cette perspective de fédérer les acteurs de prévention et de pérenniser les actions sur le territoire que la commune de Bandrélé via son CCAS, impulse une dynamique locale de sante avec l'ARS, le Département à travers le contrat local de santé.

Vive la santé pour tous !

Je vous remercie.